

Nacht und Nebel ...

Le 24ème et dernier convoi de "NN", Nacht und Nebel, quitte la France le 6 août 1944... Il porte le numéro I.259. 61 hommes à bord : 59 Français, 1 Polonais et 1 Néerlandais ! Mais... Pourquoi ?

Le 7 décembre 1941, Hitler promulgue la directive connue sous le nom de "Nacht und Nebel Elsass", d'après cet ordre, les personnes coupables de crimes contre le Reich ou les forces armées des territoires occupés – à l'exception des cas où la peine de mort était certaine – devaient être livrés à la Police de Sécurité et au SD et emmenés clandestinement en Allemagne pour y être jugés ou punies. Ce décret est signé par le Maréchal Keitel.

Ces civils, une fois arrivés en Allemagne, n'avaient plus le droit de d'envoyer de leurs nouvelles dans leurs pays ni à leur famille. S'ils mouraient avant d'être jugés, leurs parents n'en étaient pas avisés ; on voulait susciter de l'anxiété dans l'esprit de leurs proches. Le motif de cet ordre ressort de la lettre de transmission de Keitel, en date du 12 décembre, dans laquelle celui-ci déclare : *"Une intimidation efficace et curable ne peut être obtenue que par la peine capitale ou par des mesures empêchant la famille du criminel et la population de connaître le sort de ce dernier. En le transférant en Allemagne, on atteint ce but"*.



Les personnes simplement soupçonnées de s'être opposées d'un manière quelconque à la politique des autorités d'occupation allemandes étaient elles-mêmes arrêtées et interrogées de la manière plus odieuse par la Gestapo et le SD promulgua, par l'intermédiaire de Mueller, un ordre concernant les interrogatoires, l'usage des méthodes du 3^{ème} degré était autorisé, non seulement pour arracher au prisonnier des aveux sur ses propres crimes mais aussi dans les cas où une enquête préliminaire aurait indiqué qu'il était en mesure de fournir des renseignements importants, notamment sur des activités subversives. *"... Le troisième degré, dans ce cas, peut seulement être employé contre les Communistes, les Marxistes, les Témoins de Jéhovah, les saboteurs, les terroristes, les membres des mouvements de résistance, les agents parachutés, les éléments antisociaux, les réfractaires ou vagabonds polonais et soviétiques [...]"*

Je vous laisse lire [la suite](#)... Point n'est là de remuer un passé douloureux ! Juste pour rappeler que ces NN ont souffert, beaucoup souffert, atrocement souffert, pour que nous soyons ce que nous sommes aujourd'hui, dans notre ville, dans notre région, en France, dans le Monde... Et, je m'aperçois au fil de mes pérégrinations que les plaques apposées ici et là, pour nous obliger à nous souvenir, sont de l'ordre du privé. Oui, vous lisez bien "du privé".

Les familles de ces personnes, de ces héros dont personne ne parle, se battent, se sont battues pendant des années et des années pour qu'une rue du village ou de la ville porte le nom de leur parent, pour qu'une plaque soit apposée sur le mur de la maison où le héros est né ou de celle où il a été arrêté...

Dans les villages, il reste encore de la mémoire vivante, celle qui peut parler, qui peut raconter, celle qui a tant pleuré... Mais, si nous ne veillons pas, si nous ne relevons pas tous ces faits, à quoi sommes-nous utiles ?... Nous avons tous l'envie, le temps pour effectuer des recherches, pour savoir d'où nous venons, pour remonter nos racines le plus loin possible... Mais, ce passé si proche, ce passé dont nous pouvons encore avoir des témoignages, il nous faut absolument être acteur de la mémoire de ce passé-là ! Vous cherchez un déporté ? [La Fondation pour la Mémoire de la Déportation](#) possède des bases, de la documentation, ... Il y a aussi les dossiers des résistants qui sont consultables, un à un, au Service Historique de la Défense; Si vous ne pouvez-vous déplacer, il est possible de faire la demande de copie du dossier... ["Acteurs et victimes de la Seconde Guerre Mondiale"](#)

En 1956, "Nuit et Brouillard", le documentaire d'Alain RESNAIS a affronté la censure. Le gouvernement veut faire oublier la collaboration et exige le retrait d'une scène au camp de Pithiviers. En 1963, Jean FERRAT, Jean TANNENBAUM, fils d'un juif russe passé à Drancy et mort à Auschwitz ne veut pas oublier... La station de radio Europe1 brave les interdits et diffuse la chanson "Nuit et Brouillard"... Personne ne peut plus oublier désormais !...

*Antequam, la Généalogie...
Christiane MENOT*